

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-101

■ Délibération

N° 2026-81

Séance du 12 mai 2026

**PARTIR EN LIVRE : ORGANISATION D'UN JEU
CONCOURS**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 31 Pouvoirs : 1 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : LONGERAY A.

Secrétaire de séance : Christophe BERTHOLIO

Entendu l'exposé suivant :

Organisée par le Centre national du livre (CNL) sous l'impulsion du ministère de la Culture depuis 2015, Partir en Livre est la première manifestation qui promeut le plaisir de la lecture auprès des jeunes, sur tout le territoire. Unique en son genre, Partir en Livre sort les livres des étagères pour aller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire. La 12^e édition aura lieu du 17 juin au 19 juillet 2026, autour du thème "Nos petits et grands héros".

Gratuit et pour tous les publics, le réseau des bibliothèques participe cette année encore, en proposant plusieurs animations :

- Des lectures hors les murs dans les 5 villages de 9h30 à 11h30
 - o Le 17/06 à Evires, près de l'œuvre de Land'Art
 - o Le 20/06 à Thorens, Square Simon
 - o Le 24/06 à Avierno, parc du Vuaz

- Le 27/06, aux Ollières, près de l'œuvre de Land'Art
- Le 01/07, à St-Martin-Bellevue, à l'étang de la Lèche

Ces lectures seront accompagnées d'une animation, prêtée par Savoie-Haute-Savoie Biblio et intitulée « Les agités du château ».

- Des lectures et animations pour les enfants du centre de loisirs de Thorens-Glières le 13 juillet

- Un jeu concours

Ce jeu est gratuit et ouvert à tous les enfants jusqu'à 11 ans. Il se déroule du 17 juin au 12 juillet 2026 dans les 5 bibliothèques de la commune. Les enfants doivent identifier les personnages présentés dans une scénette pour participer à un tirage au sort et tenter de remporter un Chèque-Lire.

Deux catégories sont ouvertes : une catégorie pour les 3-6 ans et une catégorie pour les 7-11 ans.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement du jeu concours (annexe point 20_règlement jeu concours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création du jeu concours pour la manifestation partir en livre,
- **APPROUVE** le règlement du jeu concours ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au jeu concours.

Le Secrétaire de séance
Christophe BERTHOLIO



Le Maire
Christian ANSELME





REGLEMENT « CHER TROUVE LES HEROS »

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 27 MAI 2026

ID : 074-200062586-20260512-DEL_2026_081-DE

S²LOW

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de Partir en livre, le réseau des bibliothèques de Fillière propose un jeu-concours intitulé « Recherche et trouve les héros » à destination des enfants. Les bulletins de participation sont disponibles dans les bibliothèques.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est gratuit et ouvert à tous les enfants jusqu'à 11 ans. Il se déroule du 17 juin au 12 juillet 2026. Deux catégories sont ouvertes : une catégorie pour les 3-6 ans et une catégorie pour les 7-11 ans.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les enfants doivent identifier les héros cachés dans le diorama et noter leur nom sur le bulletin associé. Deux catégories sont possibles :

- La catégorie pour les 3-6 ans devra identifier au minimum 5 personnages.
- La catégorie pour les 7-11 ans devra identifier au minimum 8 personnages.

Le diorama est exposé dans les bibliothèques aux dates suivantes :

- Les 17 et 18 juin à la bibliothèque de Thorens-Glières
- Les 19 et 20 juin à la bibliothèque de St-Martin-Bellevue
- Les 24 et 25 juin à la bibliothèque d'Evires
- Les 30 juin et 1^{er} juillet à la bibliothèque des Ollières
- Les 3 et 4 juillet à la bibliothèque d'Aviernoz

ARTICLE 4 : LES GAGNANTS

Seuls les bulletins des enfants qui auront correctement identifié le nombre de personnages demandé selon leur catégorie, pourront être retenus pour le tirage au sort.

Les gagnants de chaque catégorie seront tirés au sort et récompensés par un Chèque-Lire® d'un montant de 12 euros. Le nombre de Chèque-Lire® reçu par le Centre National du Livre (CNL) déterminera le nombre de gagnants, et sera divisé à part égale entre les deux catégories. Si une catégorie contient moins de participants que de lots alors ceux-ci seront automatiquement attribués à l'autre catégorie.

Le tirage au sort sera effectué par la coordinatrice du réseau des bibliothèques.

Les résultats seront affichés au plus tard le 17 juillet dans les bibliothèques et sur le site Internet du réseau des bibliothèques. Les gagnants seront avertis par mail.

A partir de cette date, les gagnants ont trois mois pour récupérer leur gain. Au-delà, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un gagnant.

ARTICLE 5 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVES

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'animation devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 074-200062586-20260512-DEL_2026_081-DE

S²LOW

ARTICLE 6 : RGPD - INFORMATIONS NOMINATIVES ET

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution des prix. Les destinataires de données sont les membres de l'équipe de l'organisation de l'animation. Les informations nominatives sont conservées jusqu'à l'attribution des prix. Elles ne seront pas utilisées à des fins publicitaires, commerciales ou statistiques, mais uniquement dans le but de contacter les participants.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Mairie, 300 rue des Fleuries, Thorens-Glières, 74570 Fillière ou par mail à dpo@commune-filliere.fr.

ARTICLE 7 : OBLIGATION

La participation à cette animation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.